


RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

BUT2 – BUT3 – LP – REDOUBLEMENT

Du lundi 1^{er} juillet à 9h au vendredi 19 juillet à 15h

Et du lundi 19 août à 9h au vendredi 11 octobre à 15h

 Les inscriptions ne sont pas possibles pendant la fermeture annuelle de l'Université du Havre entre le 20 juillet et le 18 août 2024.

L'inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours



CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

103€

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération (voir conditions).

Le montant de la CVEC est fixé à 103 € pour l'année universitaire 2024-2025, et elle doit être acquittée en ligne.

[Obtenir l'attestation d'acquittement de la CVEC](#)

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT sans cette attestation



INSCRIPTION A L'IUT

170€

Ne pas utiliser les navigateurs Google Chrome et Safari

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre, vous devrez vous réinscrire via votre [ENT](#) ou :

[Me réinscrire à l'IUT](#)

- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 170€ par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
 - ✓ Aucune pièce justificative ne vous sera demandé si votre dossier était à jour lors de votre première inscription.
 - ✓ Si demandé, les documents sont à transmettre au format numérique via [cette application](#) (les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents).
- **Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.**

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Votre justificatif d'inscription sera transmis à votre secrétariat pédagogique et remis dès la rentrée, sous conditions de validation de l'inscription.

► Le certificat de scolarité sera à télécharger sur votre [ENT](#).



CARTE ETUDIANTE

Votre Léocarte est encore valable, un sticker vous sera remis avec votre justificatif d'inscription, il sera à coller en haut à droite de votre carte, sur l'année universitaire précédente.

En cas de perte : consultez le [guide pratique](#).



RESTAURATION SCOLAIRE



➤ **Sur le campus universitaire :**

Votre compte Izly est toujours actif, pensez à le créditer.

➤ **Uniquement sur le site de Caucriauville :**

Votre compte MyTurboSelf est toujours actif, pensez à le créditer.

⚠ nouveau : vous devez remplir une fiche intendance et l'envoyer, avec un RIB, à [cette adresse](#).

[Remplir la fiche intendance](#)

La fiche est à remplir obligatoirement pour avoir accès à la restauration scolaire

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT

par mail à : iut-scol@univ-lehavre.fr

ou par téléphone au : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

Fermeture estivale du 20 juillet au 18 août